## REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

IOI Nº86-018 du 26 Septembre 1986

approuvant la décision-loi N°86-004/ANR/CP du 10 Juillet 1986 portant loi de finances rectificative pour la Gestion 1986.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa séance du 1er Septembre 1986,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er - Est approuvée la décision-loi Nº86-004/ANR/CP du 10 Juillet 1986 portant loi de finances rectificative pour la Gestion 1986.

Article 2 - La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1986

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil

Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances et de l'Economie,

Edouard ZODEHOUGAN. -

Ministre intérimaire

Ampliations: PR 6 - SA/CC du PRPB 4 SGCEN 4 - CP/ANR 4 - CPC 4 - PPC 4 -MFE 8 - Autres Ministères 14 - CEAP 6 Cab.Mim. 2 - EMG/FAP 2 - DAFA du MD/FAP 2 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 6 SPD 2 - IGE et ses Sections 4 -DI 4 DSDV-DCF-DTCP-DB 4x4=16 - DPE-DLC 4 INSAE 2 - BN-DAN\_BCP 6 - JORPB 1.